

États financiers de

FONDATION NEURO CANADA

pour les exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 et au 1^{er} janvier 2011

FONDATION NEURO CANADA

Table des matières

	Page
Rapport des auditeurs indépendants	
États de la situation financière	1
États des résultats et de l'évolution de l'actif net	2
États des flux de trésorerie	3
Notes afférentes aux états financiers	4 - 7



KPMG LLP
600 de Maisonneuve Blvd. West
Suite 1500
Tour KPMG
Montréal (Québec) H3A 0A3

Telephone (514) 840-2100
Fax (514) 840-2187
Internet www.kpmg.ca

RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

Aux membres du Conseil d'administration de la Fondation Neuro Canada

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Fondation Neuro Canada, qui comprennent les états de la situation financière au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011, les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, ainsi que les notes, qui comprennent un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité des auditeurs

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers sur la base de nos audits. Nous avons effectué nos audits selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, et notamment de notre évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, nous prenons en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus dans le cadre de nos audits sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Page 2

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fondation Neuro Canada au 31 décembre 2012, au 31 décembre 2011 et au 1^{er} janvier 2011, ainsi que de ses résultats d'exploitation, de l'évolution de son actif net et de ses flux de trésorerie pour les exercices clos le 31 décembre 2012 et le 31 décembre 2011, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

*KPMG LLP**

Le 22 février 2013

Montréal, Canada

FONDATION NEURO CANADA

États de la situation financière

31 décembre 2012, 31 décembre 2011 et 1^{er} janvier 2011

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2011
Actif			
Actif à court terme			
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 463 903 \$	2 000 \$	2 268 \$
Placements à court terme	10 113 287	–	–
Débiteurs	31 510	–	–
	23 608 700 \$	2 000 \$	2 268 \$

Passif et actif net

Passif à court terme			
Somme à payer au Partenariat NeuroScience Canada	793 924 \$	– \$	– \$
Passif à long terme			
Apports reportés	22 812 935	–	–
Actif net			
Actif net non affecté	1 841	2 000	2 268
	23 608 700 \$	2 000 \$	2 268 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

Au nom du conseil,

_____, administrateur

_____, administrateur

FONDATION NEURO CANADA

États des résultats et de l'évolution de l'actif net

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

	2012	2011
Produits		
Apports constatés à titre de produits de l'exercice	3 512 447 \$	688 005 \$
Charges		
Subventions et bourses (note 4)	3 512 447	688 005
Charges d'exploitation	159	268
	3 512 606	688 273
Excédent des charges sur les produits	(159)	(268)
Actif net non affecté au début de l'exercice	2 000	2 268
Actif net non affecté à la fin de l'exercice	1 841 \$	2 000 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION NEURO CANADA

États des flux de trésorerie

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011

	2012	2011
Provenance (affectation) de la trésorerie		
Exploitation		
Excédent des charges sur les produits	(159)\$	(268)\$
Variation des éléments du fonds de roulement		
Débiteurs	(31 510)	–
Somme à payer au Partenariat NeuroScience Canada	793 924	–
	762 255	(268)
Financement		
Augmentation des apports reportés	26 325 382	–
Apports constatés à titre de produits de l'exercice	(3 512 447)	–
	22 812 935	–
Investissement		
Augmentation des placements à court terme	(10 113 287)	–
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie	13 461 903	(268)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	2 000	2 268
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	13 463 903 \$	2 000 \$

Se reporter aux notes afférentes aux états financiers.

FONDATION NEURO CANADA

Notes afférentes aux états financiers

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 et au 1^{er} janvier 2011

La Fondation Neuro Canada (la « Fondation ») est un organisme sans but lucratif, constitué le 30 août 1997 selon la Partie II de la *Loi sur les corporations canadiennes*. La Fondation est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

L'objectif de la Fondation est de financer la recherche visant à décrypter les mystères du cerveau et mettre au point des méthodes diagnostiques, des traitements et, en fin de compte, des moyens de guérir les maladies du cerveau.

Le 1^{er} janvier 2012, la Fondation a adopté les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif contenues dans la Partie III du *Manuel de l'ICCA - Comptabilité*. Il s'agit de ses premiers états financiers établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif (« OSBL »).

Conformément aux dispositions transitoires formulées dans les Normes comptables pour les OSBL, la Fondation a adopté les changements rétrospectivement, sous réserve de certaines exemptions permises en vertu de ces normes. La date de transition est le 1^{er} janvier 2011, et toutes les informations comparatives ont été présentées en application des Normes comptables pour les OSBL.

La transition n'a entraîné aucun ajustement de l'actif net au 1^{er} janvier 2011 ou de l'excédent des charges sur les produits de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

1. Principales méthodes comptables

a) Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie comprend les fonds en caisse et les placements hautement liquides avec une échéance initiale de trois mois ou moins. Aux 31 décembre 2012 et 2011 et au 1^{er} janvier 2011, il n'y avait pas d'équivalents de trésorerie.

b) Placements à court terme

Les placements à court terme se composent d'un dépôt à terme, portant intérêt à un taux de 1,75 % et échéant en mai 2013.

c) Comptabilisation des produits

La Fondation applique la méthode du report aux fins de la comptabilisation des apports. Les apports externes affectés aux charges d'une ou de plusieurs périodes futures doivent être reportés et comptabilisés en produits de la ou des périodes où les charges connexes sont comptabilisées. Tous les autres apports sont comptabilisés en produits lorsqu'ils sont reçus ou recevables si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

Un apport d'actifs autre que l'encaisse est évalué à sa juste valeur à la date de l'apport.

FONDATION NEURO CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 et au 1^{er} janvier 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

c) Comptabilisation des produits (suite)

Les produits financiers affectés sont comptabilisés à titre de produits dans l'exercice au cours duquel les charges connexes sont comptabilisées. Les produits financiers non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont gagnés.

d) Instruments financiers

Les instruments financiers sont comptabilisés à leur juste valeur au moment de la comptabilisation initiale. Tous les autres instruments financiers sont ultérieurement comptabilisés au coût ou au coût après amortissement, sauf si la direction a choisi de comptabiliser les instruments à la juste valeur. La Fondation n'a pas choisi de comptabiliser ces instruments financiers à leur juste valeur.

Les actifs financiers font l'objet d'un test de dépréciation tous les ans à la clôture de l'exercice s'il existe des indications de dépréciation. S'il existe une indication de dépréciation, la Fondation détermine s'il y a eu un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs au titre de l'actif financier. S'il y a eu un changement défavorable important dans le flux de trésorerie attendus, la Fondation ramène la valeur comptable de l'actif financier au plus élevé des montants suivants : la valeur actualisée des flux de trésorerie attendus, le prix qu'il pourrait obtenir de la vente de l'actif financier ou la valeur de réalisation que la Fondation s'attend à obtenir de tout bien affecté en garantie du remboursement de l'actif financier. Si des faits et circonstances donnent lieu à une reprise au cours d'une période ultérieure, une moins-value doit faire l'objet d'une reprise dans la mesure de l'amélioration, la valeur comptable ne devant pas être supérieure à la valeur comptable initiale.

e) Opérations entre apparentés

Une opération monétaire entre apparentés, ou une opération non monétaire entre apparentés qui présente une substance commerciale, est évaluée à la valeur d'échange lorsqu'elle est conclue dans le cours normal des activités, à moins que l'opération ne représente l'échange d'un bien destiné à être vendu dans le cours normal des activités. Lorsque l'opération n'est pas conclue dans le cours normal des activités, elle est évaluée à la valeur d'échange lorsque la modification des droits de propriété liés à l'élément transféré est réelle et que la valeur d'échange est étayée par une preuve indépendante.

Toutes les autres opérations entre apparentés sont évaluées à leur valeur comptable.

FONDATION NEURO CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 et au 1^{er} janvier 2011

1. Principales méthodes comptables (suite)

f) Utilisation d'estimations

La préparation d'états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs, sur les informations fournies au sujet des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers ainsi que sur les montants présentés au titre des produits et des charges de l'exercice. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

2. Entente de contribution et promesse

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2012, la Fondation a signé une entente de contribution pluriannuelle avec le Ministre de la Santé. L'objectif de l'entente est de soutenir l'établissement du Fonds canadien de la recherche sur le cerveau, qui appuiera les travaux de la plus haute qualité en science neurologique, afin d'améliorer la santé et la qualité de vie des Canadiens atteints de troubles du cerveau. Le Ministre de la Santé accordera un soutien financier équivalent au financement provenant de sources non gouvernementales jusqu'à un montant maximal de 100 000 000 \$, sur une campagne de six ans. Tout financement non jumelé par la Fondation, tel que défini dans l'entente, doit être remboursé au Ministre de la Santé. Le Ministre de la Santé reconnaît et convient qu'un maximum de 10 % du financement de chaque exercice peut être utilisé par la Fondation pour les charges d'exploitation et à la conception d'un programme de recherche, tel que décrit dans l'entente. L'entente prend fin le 31 mars 2017.

En 2012, la Fondation a reçu un montant de 20 000 000 \$ du Ministre de la Santé pour les périodes de douze mois closes les 31 mars 2012 et 2013.

En plus des montants reçus du Ministre de la Santé, la Fondation a également reçu des promesses d'apports de sources non gouvernementales. À date, la Fondation a reçu des promesses d'apports pour la campagne de jumelage pour un montant total de 22 400 000 \$. Depuis le début de l'entente le 1^{er} avril 2011, un montant de 6 747 567 \$ a été reçu et, de ce montant, 6 121 598 \$ a été reçu en 2012.

FONDATION NEURO CANADA

Notes afférentes aux états financiers (suite)

Exercices clos les 31 décembre 2012 et 2011 et au 1^{er} janvier 2011

3. Apports reportés

Les apports reportés liés aux charges de périodes futures représentent des subventions et des dons non dépensés grevés d'affectations externes et destinés à des programmes précis.

	31 décembre 2012	31 décembre 2011	1 ^{er} janvier 2011
Solde au début de l'exercice	– \$	– \$	– \$
Apports reçus du Ministre de la Santé	20 000 000	–	–
Apports reçus de sources non gouvernementales	6 121 598	–	–
Produits financiers liés aux apports du Ministre de la Santé	203 784	–	–
Moins les montants comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice	(3 512 447)	–	–
	22 812 935 \$	– \$	– \$

4. Entités apparentées

La Fondation est affiliée avec le Partenariat NeuroScience Canada (« NeuroScience Canada ») qui a été établi à titre d'organisation philanthropique pour promouvoir la recherche et les connaissances en neurosciences en aidant les chercheurs novateurs dans les universités et les instituts canadiens. Les activités de la Fondation et NeuroScience Canada sont coordonnées de près et sont sous contrôle commun. Au cours de l'exercice, la Fondation a octroyé un montant de 3 512 447 \$ (688 005 \$ en 2011) à NeuroScience Canada pour mener à bien le travail soutenu par les donateurs.

5. Risques financiers

a) Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fondation ne soit pas en mesure d'honorer ses engagements en temps opportun ou à un coût raisonnable. La Fondation gère son risque de liquidité en surveillant ses besoins sur le plan du fonctionnement. La Fondation prépare des prévisions budgétaires et de trésorerie afin de faire en sorte de disposer des fonds suffisants pour honorer ses engagements. Il n'y a eu aucune variation de ce risque par rapport à 2011.

b) Risque de taux d'intérêt

La Fondation est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses placements à taux d'intérêt fixe. Les instruments à taux fixe exposent la Fondation à un risque de variation de la juste valeur. Cependant, ce risque est réduit par le fait que les placements échoient à court terme.